

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet AGROCHAR sur la commune principale de l'AIOT Morne Ducos 97112 GRAND BOURG.

La référence de votre dossier est A-3-NJB9G2WFO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/05/2023 à 13h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **53752482900018**

Organisme : **ATELIER 12**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **94768542600019**

Raison sociale **AGROCHAR**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 RES LES JARDINS DE CONVENANCE

97122 BAIE MAHAULT

Signataire

Qualité : **MAITRE D'OEUVRE**

Référent

Fonction : **MAITRE D'OEUVRE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **AGROCHAR**

Description des activités :

Le projet consiste en la réalisation d'un site de production de BIOCHAR, char d'origine végétale obtenu par cuisson anaérobie de biomasse notamment de goémons. Ce BIOCHAR est un amendement de sol qui permet d'enrichir les sols et d'augmenter leurs qualités et leurs productivités. Le programme consiste en la construction -d'un hangar pour le processus technique, -d'un second hangar pour entrepôt de matériel agricole, -d'un bâtiment à l'entrée du site pour les locaux de sécurité et d'accès. -des silos de stockage de granulés de biomasse au nombre de 12 unités (9 m ht pour un diamètre de 4,5 m soit un volume total de 1 715 m3. -des voiries et zone d'emprise du four solaire (une unité de traitement par thermolyse extérieure) : outils de cuisson solaire anaérobie à 400°C des granulés de biomasse. SYNOPTIQUE ETAPE 1 : Réception des intrants : Il sera réceptionné 20 000 T/an de goémon et biomasse, soit environ 4 camions par jour. Aucun stockage n'est nécessaire car ces intrants sont traités au fur et à mesure des approvisionnements. ETAPE 2 : le tri des inertes, verre et métal ETAPE 3 : Les intrants sont broyés avec des installations dont la puissance totale est bien inférieure à 100 KW. ETAPE 4 : la granulation avec la gestion de la teneur en carbone ETAPE 5 : la déshydratation Ces granulés sont alors déshydratés et stérilisés à 10% d'humidité pour être alors stockés en silo d'une capacité globale d'environ 900 T et 1715 m3. Cette procédure de déshydratation ne fonctionne pas par séchage à contact direct mais par un procédé de pression. ETAPE 6 : la cuisson par thermolyse solaire Ces granulés sont acheminés depuis les silos vers le four solaire. Ils sont alors déshydratés à 3% et passe à vitesse constante de 27 T par jour pour être pyrolysés à 400°C et produire : - Du BIOCHAR inférieur à 10 T par jour soit environ 2500 T par an. - Des huiles « goudron » végétales inférieures à 200 kg par jour Le procédé de cuisson utilisé pour le BIOCHAR ne fonctionne qu'en période diurne et 5 jours sur 7, le traitement utilisant en effet la puissance du soleil en cycle de cuisson. Sur ces cycles de cuisson discontinues, les granulés de biomasse passent à vitesse constante de 27 T par jour dans une enceinte de capacité globale très inférieure à 100 m3. En effet les granulés circulent dans un tube de 0,14 m3. Ce biochar est alors acheminée et stocké sous forme de poudre dans des bâches souples. Le stockage de ces produits sur site ne dépassera pas 500 T par an

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Morne Ducos

97112 GRAND BOURG

X : 682264

Y : 1758089

Projection : UTM Nord - Fuseau 20

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1532	1532-2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues	1715 m3	D	
2420	2420-2-b	Fabrication de charbon de bois	Capacité totale des enceintes 0.14 m3	D	
4801	4801-2	Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses	Quantité susceptible d'être présente 499 t	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

aucun déchet ni résidus ne sont produits par l'exploitation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **bâche de stockage de 200 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

TYPES DE RISQUES PRESENTS - Stockage en silo de granulés de biomasse: - Silos extérieur

Mise en place d'une installation d'extinction automatique à gaz (argon) au niveau des silos -

Biochar: Container extérieur RAS - Huiles « goudrons » végétales: Container extérieur RAS

MOYENS DE SECOURS ET DE PROTECTION - Deux poteaux d'incendie alimentés sous pression

par une réserve incendie de 200 m3, disponible à tout moment - au moins un extincteur portatif à

eau pulvérisée de 6 litres au minimum pour 200 m2 de plancher avec un minimum d'un appareil

par niveau - Pour les locaux présentant des risques d'incendie particuliers ils seront dotés

d'extincteurs dont le nombre et le type sera approprié aux risques - SSI Catégorie A Equipement d'

alarme de type 1 dans le local sécurité avec report dans bureau de direction, la salle de contrôle et

par gsm. - Le report d'alarme est envoyé sur les téléphones de trois responsables du site. - Un

gardiennage permanent prévu (24H/24H-365 jours/an

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de situation AGROCHAR-MG-Plan 5000_01.png

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan masse PROJET AGROCHAR-MG.pdf